

de ces pays sur le marché international. Les pays en voie de développement craignent, d'autre part, que les mesures de contrôle de la pollution, le refus de produits pulvérisés au DDT, par exemple, empêcheront l'entrée de leurs produits sur les marchés des pays industrialisés.

Vous conviendrez qu'il n'existe pas de réponse facile à ces problèmes. Le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies suggère, néanmoins, qu'on prenne des mesures afin:

- 1) de surveiller, évaluer et prévoir les problèmes internationaux en matière de pollution;
- 2) d'élaborer des accords internationaux sur les normes régissant la lutte antipollution et l'étendue acceptable de leurs effets sur le commerce international; et
- 3) de promouvoir l'éducation, la formation et la recherche en ce qui concerne les problèmes d'identification et de contrôle de la pollution.

Le Canada appuie ces suggestions. Il a déjà engagé des fonds en vue de leur mise en application ou il se propose de le faire. Plus précisément, nous avons commencé la construction de trois des dix stations formant la ligne de base qui servira à déterminer la qualité de l'atmosphère dans le monde et sept des cent stations de surveillance dont le Secrétariat a recommandé la mise sur pied. Nous avons indiqué notre volonté d'aider les pays en voie de développement à se conformer aux normes de qualité de l'environnement que les pays industrialisés exigent des produits qu'ils importent.